### **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Identificateur de produit

Nom du produit SEAMAXX

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50001147

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Un engrais avec des micronutriments pour une utilisation en** 

agriculture

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

**Autres dangers** 

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

**Composants** 

Aucun ingrédient dangereux

**SECTION 4. PREMIERS SOINS** 

Conseils généraux : Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en

position de réanimation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'inhalation : En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Va-

lises légères : Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves : Consultez immédiatement un médecin

ou appelez une ambulance.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Inconnu.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019 1.4

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dan-

gereux

Ammoniac

Autres informations Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Equipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le

confinement et le nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Conditions de stockage

sures

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter Pas de matières à signaler spécialement.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

Mesures d'hygiène

corps

Vêtement de protection

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

: Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : À peine perceptible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 7.0 - 9.0

Concentration: 100 %

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in- : Donnée non disponible

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

tervalle d'ébullition

Point d'éclair : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.12 - 1.14

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Taille des particules : Sans objet

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Chaleur.

Produits incompatibles : Oxydants forts

Acides forts

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Donnée non disponible

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : <\*\* Phrase language not available: [ 3F ] CUST -

100000000009221 \*\*>

## Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Une légère irritation et des rougeurs sont possibles.

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019 1.4

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Remarques Ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée.

#### Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Autres informations**

#### **Produit:**

Remarques Donnée non disponible

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

plémentaire

Information écologique sup- : Donnée non disponible

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation lo-

cale en vigueur.

Il est recommandé d'envisager les voies d'élimination pos-

sibles dans l'ordre suivant :

1. La réutilisation ou le recyclage doit d'abord être envisagé. S'ils sont offerts au recyclage, les contenants doivent être vidés et rincés trois fois (ou l'équivalent). Ne pas rejeter l'eau de rinçage dans les égouts.

2. L'incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.

3. Livraison de l'emballage à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.

4. L'élimination dans une décharge ou le brûlage à l'air libre ne devrait avoir lieu qu'en dernier recours. Pour l'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être complètement vidés, rincés et percés pour les rendre inutilisables à d'autres fins. En cas de brûlure, restez hors de la fumée. Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des dé-

chets.

Emballages contaminés : Videz et rincez le récipient.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## **SEAMAXX**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

NPRI Composants : disodium [[N,N'-ethylenebis[N-(carboxymethyl)glycinato]](4-)-

N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI: Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SEAMAXX



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/15/2019 1.4 08/07/2023 50001147 Date de la première parution: 01/15/2019

inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

#### Préparé par:

**FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique